

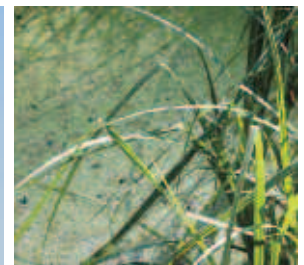
Quand biodiversité rime avec aménagements urbains...

En tant qu'aménageur, la SEMAPA s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan biodiversité de la Ville de Paris (cf p21). Dans ce cadre, elle a lancé une étude sur la biodiversité sur le secteur Bruneseau-Nord en guise de bilan mais surtout pour progresser.

Durant l'année 2014, les équipes du bureau d'études **Biotope** ont ainsi mené un inventaire de la faune et de la flore présentes dans le secteur Bruneseau à Paris Rive Gauche, en identifiant et en comptant les espèces. Le diagnostic écologique qui résulte de cette étude a révélé que les espaces autour du périphérique étaient très pauvres en matière de biodiversité. Fragmentés à cause des nombreuses voies de communication aménagées sur le secteur, ils permettent difficilement aux animaux et aux végétaux de se déplacer et ainsi de se développer.

Permettre la circulation des espèces

Enfin, ils sont principalement peuplés par des espèces de plantes invasives. « *Nous allons donc mettre en œuvre des mesures pour développer la biodiversité dans le futur secteur Bruneseau-Nord. Il s'agit notamment de créer des corridors écologiques urbains entre les espaces de nature au sein de la ville afin que les espèces puissent se déplacer de l'un à l'autre* », souligne Quentin Journet, architecte-urbaniste à la SEMAPA. La SEMAPA souhaite ainsi que la réalisation du quartier Bruneseau-Nord soit exemplaire en termes de préservation et d'amélioration des capacités d'accueil de la biodiversité. Cette étude a permis de mettre au point une Charte de la biodiversité que la SEMAPA appliquera à tous ses futurs aménagements.



Dans les nouveaux quartiers parisiens, on ne manque pas d'atouts pour préserver la biodiversité. La nouvelle charte de la SEMAPA va permettre de passer à la vitesse supérieure.



La charte de la biodiversité

Cette charte d'aménagement en faveur de la biodiversité expose précisément les préconisations de la SEMAPA pour ses futurs chantiers. Désormais, toutes les toitures des futurs projets devront être végétalisées avec des espèces franciliennes. La SEMAPA va également imposer le développement de strates intermédiaires (buissons), notamment sur les pieds d'arbres d'alignement, qui ne seront plus sous grille. Afin de concrétiser physiquement les corridors écologiques pour favoriser le déplacement des espèces, les murs donnant sur des espaces verts ou des toitures plantées seront végétalisés. Tous les futurs lots devront également prévoir l'installation d'hôtels à insectes et de nichoirs dans leurs espaces verts. Enfin, la SEMAPA compte tirer profit de la proximité de la Seine et demander aux constructeurs de prévoir des mares dans leurs projets afin de favoriser le développement des espèces aquatiques.

